



# RATATAM !

## Concours de dessin – Règlement

### **Article 1 : organisation**

Dans le cadre du festival jeune public RATATAM !, L'Entrepôt organise un concours de dessins défini par le présent règlement

### **Article 2 : calendrier**

Le concours est lancé le vendredi 17 décembre 2021, la clôture de réception de dessins est fixé au mardi 8 février 2022 à 11h. La communication des résultats et la remise des prix aura lieu samedi 12 février 2022 à 18h sur la scène de L'Entrepôt.

### **Article 3 : participation**

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 5 à 12 ans.

Il y aura plusieurs catégories :

- cat.1 : les enfants de 5 à 7 ans
- cat.2 : les enfants de 8 à 9 ans
- cat.3 : les enfants de 10 à 12 ans

### **Article 4 : présentation de la participation au concours**

Chaque participant propose une seule œuvre.

Chaque dessin est réalisé sur un format A4, devra être en couleurs, sur fond blanc.

Toutes les techniques de dessins sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile...) sauf les dessins numériques.

Au dos du dessin, doivent apparaître les mentions ci-dessous :

Nom, prénom et âge de l'enfant – numéro de téléphone et adresse mail du ou des parents

### **Article 5 : transmission du dessin**

Chaque candidat doit transmettre son dessin à L'Entrepôt ou à la bibliothèque, en le déposant à l'accueil sur les horaires d'ouverture.

Entrepôt : du mercredi au vendredi de 11h à 19h

Bibliothèque | Mardi : 14h00-18h00, Mercredi : 10h00-12h30 / 14h00-18h00, Jeudi : 10h00-12h30 / 14h00-18h00, Vendredi : 10h00-12h30 / 14h00-19h00

Samedi : 10h00-17h00 |

soit par mail en l'envoyant à l'adresse suivante : [entrepot@ville-lehaillan.fr](mailto:entrepot@ville-lehaillan.fr)

### **Article 6 : thème du concours**

Le thème des œuvres sera « un personnage plante imaginaire »

### **Article 7 : classement et exposition des participations**

Une œuvre par catégorie sera primée.



Il n'y aura qu'un vainqueur final dont le dessin sera l'affiche de l'édition prochaine de Ratatam ! Les enfants auteurs des dessins primés seront récompensés le samedi 12 février 2022 à 18h sur la scène de L'Entrepôt.

Un jury se réunira pour élire le dessin gagnant ainsi que les dessins gagnants par catégorie.

**Article 8 : utilisation des œuvres**

La participation au concours autorise L'Entrepôt à utiliser gratuitement et pour une durée de deux ans les œuvres reçues sur la totalité des supports de communication (site internet, Facebook, magazine municipal)

**Article 9 : modifications éventuelles**

L'Entrepôt se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

**Article 10 : propriété**

La participation au concours autorise L'Entrepôt à utiliser gratuitement les œuvres reçues sur la totalité de ses supports de communication (site internet, facebook, magazine municipal, presse, etc.)

**Article 11 : acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.